



Bulletin d'Informations Municipales



Bulletin d'informations de la Municipalité de Bize-Minervois - www.bizeminervois.fr
Responsable de la publication : Alain Fabre - Téléphone mairie : 04 68 46 10 29

N°133 février 2017

LE MOT DU MAIRE

Ce début d'année a été marqué par deux inondations à 15 jours d'intervalle du bas quartier de la Promenade. Chaque fois entre 25 et 30 maisons et commerces ont été touchés à des degrés divers. Même s'il est arrivé par le passé que notre commune ait subi deux crues la même année, c'est la première fois dans des temps aussi rapprochés. Une fois de plus la solidarité a joué et de nombreux bénévoles sont venus prêter main forte aux sinistrés. Le directeur départemental du services de secours et d'incendie a accepté que le corps des sapeurs-pompiers de Bize se mobilise pour aider au nettoyage des maisons et de la voirie publique.

Lors des deux nuits, nous avons ouvert un PC d'alerte à la mairie et nous avons veillé afin de prendre les décisions qui convenaient au fur et à mesure de la montée des eaux.

Le personnel municipal, administratif et technique placé en astreinte a été mobilisé en fonction des besoins, tout au long des deux nuits.

Même si le dispositif est bien opérationnel et que chaque occupant des maisons sait ce qu'il a à faire, c'est de la lassitude qui émerge et use le moral chaque fois qu'un tel phénomène se produit.

En décembre dernier, une réunion importante s'est tenue à Bize avec les services de l'État, de la Région et du Conseil départemental au cours de laquelle un avant-projet de travaux permettant de réduire les effets des crues a été examiné et quasiment validé. Une petite étude complémentaire pour protéger une maison à l'écart du village a été demandée.

Ces mesures ont été présentées lors de la cérémonie des vœux début janvier.

Elles consistent à créer un lit d'écoulement plus important de la rivière (*voir page 2, le détail de ces travaux*). Il en résulterait une baisse de niveau des crues de 50 à 70 cm environ, comme le montre la simulation réalisée par le bureau d'études Gaxieu.

Les crues que nous venons de subir ont eu une hauteur moyenne de 50 cm pour la première et de 40 cm pour la seconde. En résumé, de telles crues n'auraient pas eu de conséquences dans les habitations. Bien entendu, des crues plus importantes sont possibles et le risque zéro n'existe pas.

Ces travaux permettront toutefois d'être moins souvent impacté et si impact il y a, d'avoir des hauteurs d'eaux moins importantes.

En 2017, le dossier technique et réglementaire sera terminé et le plan de financement bouclé. Le montant prévisionnel s'élève à 400 000 €. La réalisation des travaux sera

réelle en 2018. Nous veillons et suivons de près l'avancée de ce dossier qui est d'une grande importance pour notre village et notamment pour les habitants du quartier de la Promenade.

L'hiver n'est pas terminé et le printemps nous a parfois réservé de mauvaises surprises. Cette rivière si agréable et si utile en été, qui contribue au charme de notre village, procure également beaucoup de désagréments. Ça ne date pas d'aujourd'hui, mais nous les réduirons, soyez-en persuadés.

Bien à vous, Alain Fabre

COMMÉMORATION DE LA FIN DE LA GUERRE D'ALGÉRIE

Alain Fabre, maire de Bize et Xavier Lamy, président de l'association des anciens combattants, ont le plaisir de vous convier à la **cérémonie commémorative du 19 mars**, journée du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes de la guerre d'Algérie.

Départ du cortège à 11h de la Promenade. Dépôt de gerbe à 11h30, place du Monument aux Morts.

À l'issue de la cérémonie, un apéritif d'honneur sera servi à l'ancienne caserne.

OPÉRATION BRIOCHES.

La vente annuelle de brioches par le Centre communal d'actions sociales (CCAS) au profit de l'AFDAIM (Association familiale Départementale pour l'aide aux Personnes handicapées mentales) aura lieu sur la Promenade les mercredi 29 mars et samedi 1^{er} avril le matin.

Prix de la brioche : 6€.

Nouvelles modalités de délivrance des cartes nationales d'identité

À compter du 6 mars 2017, vous ne pourrez plus déposer vos demandes de carte d'identité dans votre commune de résidence, mais uniquement au sein de l'une des 11 communes de l'Aude ci-dessous :

Narbonne, Lézignan, Sigean, Bram, Carcassonne, Quillan, Saissac, Castelnaudary, Lagrasse, Limoux, Axat.

Vous pouvez également déposer une pré-demande en ligne sur l'adresse suivante : <https://predemande-cni.ants.gouv.fr>

Un numéro de pré-demande vous sera alors attribué, ce qui permettra à l'agent au guichet de récupérer les informations enregistrées.

Pièces à fournir : se renseigner en mairie.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 février 2017,
principales décisions prises:

COUPE DES BOIS BRÛLÉS APRÈS L'INCENDIE DU 13 JUILLET 2016:

Les propriétaires des parcelles privées arborées contactés à l'automne (*voir BIM de septembre*) ayant donné leur accord, la commune, avec l'Office National des Forêts, a informé des exploitants forestiers pouvant être intéressés par l'enlèvement de ces bois brûlés. Leurs propositions seront examinées au mois de mars. Les coupes seront stockées en divers endroits pour être, en décembre, broyées sur place pour bois de chauffage.

Les bénéfices éventuels de l'opération seront utilisés pour l'entretien de la forêt communale.

DÉNOMINATION D'UNE RUE:

Dans les futurs aménagements de la zone urbanisable du lieu dit «Le Théron» (au nord du village), une rue publique sera créée entre les rues «Chemin de Font-fresque» et «Chemin de la Touleyre». En l'état actuel, il s'agit d'un chemin d'exploitation en impasse. Cette future rue sera d'ores et déjà dénommée rue des «Ôrts del Terond», allusion aux jardins romains, dont des fouilles archéologiques permettent de supposer l'existence dans cette zone, suite à la découverte de canaux d'irrigation horticoles caractéristiques de cette époque.

VENTE DE PARCELLES AU LIEU DIT MONTREDON:

Une unité foncière de 85 ares située au lieu dit Montredon, à proximité de la route de La Roueyre, sera vendue à Vincent Serrano au prix de 4000€. Les parcelles sont pour l'essentiel en nature de champs en friche et pour le restant boisées de pins, il y a également un «cabanon» d'environ 20m². Ce bien avait été acheté, au même prix, par la commune auprès de la SAFER en 2013 pour éviter une action de cabanisation dans ce secteur. Il sera incorporé par l'acheteur dans une exploitation agricole en cours de constitution sur ce site.

LUTTE CONTRE LES INONDATIONS

En 2018, le Syndicat Aude Centre, qui a succédé au Syndicat d'aménagement hydraulique du Minervois, mettra en œuvre les travaux prévus par les bureaux d'études pour diminuer l'effet des crues de la Cesse dans la traversée du village.

Les travaux consisteront en :

- ◆ enlèvement d'une partie de la terre et du gravier (environ 60 cm) en amont et en aval immédiat du pont (*l'atterrissement*),
- ◆ confortement du pied du mur de la Promenade ainsi que de la montée du pont et enlèvement de la végétation arbustive qui y pousse,
- ◆ couverture de la canalisation d'eaux usées traversant la rivière en aval du pont,
- ◆ élargissement du lit de la rivière au tournant de la Font du Pal, par décaissement de 25 000 m³ de matériaux environ (*aménagement d'une risberme*),
- ◆ création d'une zone d'expansion à la Bouillette
- ◆ création d'une digue pour protéger une habitation à La Bouillette,
- ◆ démolition de la digue existante entre cette habitation et la rivière

CHANGEMENT DE PERSONNEL À L'ÉCOLE COMMUNALE

Danielle Camman, agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 31 mars après 31 ans au service de la commune.

À cette occasion les personnes qui souhaitent s'associer au cadeau de départ offert à Danielle par l'association des parents d'élèves peuvent déposer leurs dons dans une urne au secrétariat de la mairie.

Véronique Peyras-Mary, assistante maternelle, titulaire du certificat d'aptitude professionnelle petite enfance, est embauchée à l'école de Bize sur un CDD de 2 ans bénéficiant d'une aide de l'État.

Suite à son embauche par la commune, la loi oblige Véronique à démissionner de son mandat de conseillère municipale.

CARTES ÉLECTORALES

De nouvelles cartes électorales seront envoyées par la poste courant mars à tous les électeurs inscrits sur les listes de la commune. Toutes les anciennes cartes sont périmées et nous vous conseillons de les détruire.

INTERNET ET MOBILES

Orange (anciennement France Telecom) est en train de finaliser des travaux qui devraient améliorer les liaisons internet et la téléphonie mobile dans le village.

La fibre optique arrivera au local relais de la Poste. À partir de ce bâtiment, les liaisons emprunteront le réseau filaire actuel du téléphone.

En ce qui concerne la téléphonie mobile, Orange a fait installer au Champ de Foire un pylône de 25 m de hauteur qui supportera le relais d'Orange ainsi que celui des autres opérateurs qui souhaiteront l'utiliser.

Orange donnera ultérieurement une réunion publique à la Salle des fêtes de Bize. Les techniciens de cette société y exposeront les améliorations prévues et répondront aux questions du public.

Les informations communiquées seront du plus grand intérêt pour les abonnés à Internet.

CONCILIATEURS DE JUSTICE

Une nouvelle équipe de conciliateurs de justice a été mise en place sur le ressort du tribunal de Narbonne. L'équipe comporte huit conciliateurs.

Pour un rendez-vous, contacter la Maison de la justice et du droit, avenue de la Naïade à Narbonne au 04 68 90 31 54.

Les conciliateurs de justice ne sont pas des juges, mais des bénévoles désignés par la Cour d'appel de Montpellier qui peuvent intervenir gratuitement, dans les litiges pour trouver un accord amiable afin d'éviter un procès.

Les conciliateurs peuvent se déplacer.